

compte-rendu de la réunion du conseil territorial du 31 mars 2020 en visio-conférence



Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Anne-Laure Bellier, Maryse Brunet-Engramer, Beatrice Cosnard, Marie-José Gaudefroy, Nathalie Lassalle, Isabelle Penafiel & Anne-Sophie Pernon
MM. Frédéric Badin, Éric Barbareau, Éric Calcagnini, Daniel Deherme, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Jean-Philippe Mennesson, Robert Nicolas, Christian Pastor, Pascal Person, Georges Potard, Philippe Pudelko, Pierre Terramorsi & Nicolas Zajac

La séance débute à 18h00.

La séance débute par une minute de silence à la mémoire de Georges Merlot.

Ses obsèques auront lieu mardi 7 avril à Pierrefitte (église et cimetière), dans la plus stricte intimité compte tenu de l'épidémie en cours.

Le président publiera un texte en souvenir dans le prochain journal de la ligue.

POINT SUR LES COMITÉS

- > Le CA du comité de Seine-Saint-Denis a désigné M. Jean-Claude Agosti président du comité et M^{me} Ketty Noel vice-présidente.
Les élus se répartiront les nombreuses tâches qu'assurait Georges Merlot.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

- > Le président présente diverses hypothèses qui se présentent à la ligue en la matière, compte tenu du flou ambiant quant à la sortie du confinement et des possibles consignes ministérielles et fédérales à venir sur lesquelles on entend beaucoup de conjectures. Échanges en séance avec les présidents des comités départementaux, au cours desquels apparaît une tendance à des reports vers la prochaine rentrée sportive, voire plus tard, puisque 3 comités seulement, pour l'instant, tentent le maintien fin mai/début juin comme initialement prévu en fonction de la date de sortie de confinement. Compte tenu du contexte et du déroulement des événements, il est convenu de revoir cette question lors du comité territorial du 6 avril pour, si possible, déterminer une position aussi commune que possible sur le sujet.

VOTE ÉLECTRONIQUE AUTORISATION POUR FFHANDBALL

- > La fédération communique :

► 1 – Motion de mandat au CA fédéral

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, notre fédération doit être en mesure de pouvoir prendre rapidement les décisions nécessaires permettant d'assurer la continuité de son fonctionnement. L'arrêt définitif des championnats amateurs pour cette saison 2019-2020 et ses incidences sur le lancement de la saison 2020-2021 vont nécessiter des prises de décisions rapides parfois incompatibles avec les délais prévus par nos textes réglementaires.

Les articles 13.3.1 et 13.3.3 du règlement intérieur fédéral permettent dès à présent le recours aux votes électroniques tout en respectant les délais habituels de convocation. Les ordonnances COVID-19 des 25 et 27 mars derniers prises par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire nous permettent d'adapter nos règles de fonctionnement.

Pour ces raisons, nous vous proposons aujourd'hui de donner mandat au conseil d'administration de la fédération française de handball selon la motion suivante soumise à votre vote électronique :

Au regard du contexte de force majeure liée à la situation sanitaire dans le pays, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour prendre, durant cette période exceptionnelle, toute décision et adopter tout dispositif, y compris d'éventuelles modifications statutaires et/ou réglementaires spécifiques, qui seraient nécessitées par l'intérêt général et la continuité de l'activité fédérale. Ces modifications seront soumises à ratification de l'Assemblée Générale.

Suit le lien pour voter. Le vote est dès à présent ouvert. Il sera clos le dimanche 5 avril à 14h. Les résultats du vote vous seront communiqués le lundi 6 avril.

Georges Potard demandera dès demain (mercredi 1er avril), par communication électronique autorisée par les statuts de la ligue, au conseil d'administration régional de l'autoriser à voter en faveur de cette motion.

► Annonce d'un vote électronique à venir

Par ailleurs, compte-tenu du report de l'assemblée générale fédérale qui devait se tenir à Pau les 24 et 25 avril prochains et afin de respecter la date du 30 juin 2020 pour l'adoption des comptes fédéraux 2019, la fédération procédera à un nouveau vote électronique dans les conditions suivantes :

- Transmission de l'ordre du jour et des documents soumis aux votes de l'assemblée générale électronique d'ici la fin du mois d'avril ;
- Échanges sur les vœux présentés à l'occasion d'un forum de questions/réponses dont nous vous préciserons les modalités
- Ouverture du vote électronique 6 semaines après l'envoi de l'ordre du jour
- Durée du vote électronique fixée à 1 semaine.

Le président de la ligue convoquera un conseil d'administration par visio-conférence afin d'obtenir mandat pour voter.

SPORTIVE

- > Présentation des projets de classements avec les montées et descentes que ce soit pour le secteur féminin comme masculin. Ces dispositions, validées par le bureau directeur régional du 30 mars, sont présentées au comité territorial en vue de leur agrément après débat. Elles concernent exclusivement le niveau régional.
 - Le conseil valide à l'unanimité ce dispositif exceptionnel qui ne fera pas jurisprudence. Il fera l'objet d'une diffusion auprès des clubs dans le courant de la semaine en cours via courriels, site internet et réseaux sociaux.
 - Les comités départementaux doivent, de leur côté, arrêter dans les prochains jours leur dispositions sportives, notamment décider des montées au niveau régional.
- > Parallèlement, la CMCD régionale fait l'objet d'un gel exceptionnel pour la saison 2019-2020 après débat dans les mêmes conditions que pour la commission sportive.
- > Activités de fin de saison : beaucoup d'interrogations encore sur les possibilités de déroulement d'activités liées à la reprise espérée. Les tournois amicaux pourraient être autorisés, mais il est conseillé de patienter avant de trop s'engager pour des raisons que tout le monde comprendra (sortie par étapes du confinement ? limitation des rassemblements ? côté uniquement festif de l'opération « re-vie » ? au niveau de chaque club ? disponibilité des installations municipales etc.).

ANS HANDBALL

- > Nathalie Lassalle et Béatrice Cosnard font le point sur le dossier ANS (ex CNDS).

Concernant la campagne 2020, la documentation attendue de l'ANS handball vient tout juste de nous être communiquée. Elle est constituée de plus d'une dizaine de notes à partir desquelles la ligue va s'attacher à faire une synthèse à présenter le 6 mars au bureau directeur régional et au comité territorial du 7 mars.

La ligue prendra en charge la communication auprès des clubs.

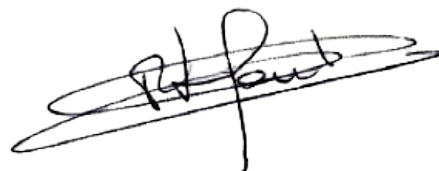
Le montant de l'enveloppe réservée au territoire francilien est légèrement plus élevé qu'en 2019. 60 % de cette enveloppe est fléchée vers nos clubs et divisé en trois parts :

- L'une de 20 % de cette enveloppe clubs couvrira des projets qui seraient considérés comme prioritaires quel que soit leur comité d'origine,
- Un enveloppe d'environ 10K€ sera dédié au projet MyCoach,
- La dernière part sera répartie entre chaque comité (pour ses clubs) au pro rata de critères en cours de définition (nombre de clubs, nombre de licences compétitives, nombre de licences).

La séance est levée à 20h10.



Georges Potard
Président



Robert Lafond
Secrétaire Général

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z